

Médico-social : un appel à projets de la CNSA



© 2023 Les Echos Publishing

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lance son appel à projets annuel sur le thème : [« Expérimenter pour accompagner l'évolution de l'offre médico-sociale et l'adaptation des réponses aux besoins des personnes »](#).

En pratique : les associations peuvent déposer leur dossier du 12 janvier au 24 février 2023 sur la [plate-forme de la CNSA](#) (télé-procédure « Appel à projets annuel 2023 »).

Cet appel à projets vise à soutenir des expérimentations :

- destinées à accompagner l'évolution et la transformation de l'offre médico-sociale par l'émergence de modèles d'action, de démarches ou de dispositifs innovants favorables à la qualité des accompagnements et à l'effectivité des droits des personnes concernées ;
- intégrant systématiquement une démarche d'évaluation et de modélisation, permettant d'identifier les actions prometteuses ou probantes, et d'en diffuser les enseignements à des fins d'essaimage, notamment dans le cadre des publications, des événements et de l'appui de la CNSA aux acteurs territoriaux ;
- dans les règles habituelles de tarification ; n'appelant pas un financement au titre de la création, de la transformation et de l'extension d'établissements ou de services médico-sociaux soumises à autorisations.

Les projets proposés par les associations doivent comprendre

trois volets :

- un volet expérimentation : conception, test et mise en œuvre en routine d'une démarche ou d'un dispositif innovant ;
- un volet modélisation organisationnelle et économique de la démarche ou du dispositif, dans une perspective de pérennisation et de diffusion ;
- un volet évaluation : évaluation externe et indépendante, réalisée par un prestataire externe ou une équipe de recherche.

© 2022 Les Echos Publishing